

Ethical Investing.

Le placement éthique, plein de bon sens.

Le placement éthique, ce n'est pas seulement agir « comme il faut ». Nous croyons que c'est aussi faire preuve d'un bon sens des affaires. Le Fonds de capital atlantique GrowthWorks s'est engagé à investir dans des sociétés ayant un code d'éthique rigoureux. Le Fonds est membre de l'Association pour l'investissement responsable et applique un processus de présélection éthique aux entreprises dans lesquelles il investit. Depuis sa création en 2005, le Fonds soumet à un examen éthique les sociétés qui pourraient potentiellement être intégrées à son portefeuille.



Potentiel de rendement solide jumelé à une présélection éthique.

Notre objectif est de réaliser le meilleur rendement possible pour nos actionnaires. Pour y arriver, le Fonds applique un processus de présélection éthique aussi appelé « filtre négatif ». Selon cette pratique, une entreprise doit d'abord satisfaire aux exigences d'investissement du Fonds, dont fait partie le potentiel de rendement. Les entreprises qui satisfont à ces conditions sont ensuite soumises à un examen éthique. Les entreprises qui échouent au processus de présélection éthique ne reçoivent pas de placement de la part du Fonds. Certains fonds de placement socialement responsable (PSR) appliquent des « filtres positifs » en vertu desquels une entreprise qui fabrique un produit souhaitable (par exemple, un produit fait de matières recyclées) serait retenue pour y faire un placement en raison de ses effets positifs sur l'environnement ou d'autres critères ayant trait au PSR, les rendements potentiels pouvant ne constituer qu'un critère accessoire pour ces fonds. Le Fonds ne pratique pas de présélection positive.

But de l'examen éthique.

L'examen éthique du Fonds vise à s'assurer que toutes les entreprises dans lesquelles le Fonds envisage d'investir appliquent des pratiques commerciales éthiques et non douteuses.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE FONDS :

L'achat de fonds d'investissement peut faire l'objet de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire les prospectus avant d'investir. Les fonds d'investissement ne sont pas garantis, leur valeur varie fréquemment et les rendements antérieurs pourraient ne pas se répéter. En 2005, le Fonds a acquis les actifs du Fonds d'investissement des travailleurs(euses) inc. en échange d'actions de catégorie A (série Équilibrée). Payé en partie par le gérant du Fonds de capital atlantique GrowthWorks. GrowthWorks Capital Ltd. est le principal placeur du Fonds.

Processus de placement dans le Fonds de capital atlantique GrowthWorks

1. Les décisions de placement sont fondées sur un examen minutieux et approfondi.

Le Service des placements choisit les entreprises en fonction d'un certain nombre de facteurs, y compris le potentiel de rendement. Ces entreprises doivent ensuite subir avec succès l'examen éthique.

2. Des filtres restrictifs sont appliqués

La deuxième étape du processus d'examen éthique est d'appliquer un filtre restrictif. Le Fonds de capital atlantique GrowthWorks n'investira pas dans les entreprises qui :

1. tirent des revenus de la culture de produits du tabac;
2. produisent de l'électricité à partir de combustibles nucléaires ou qui extraient, traitent ou enrichissent de l'uranium; ou
3. tirent des revenus de la fabrication d'armes militaires.

3. Les filtres qualitatifs sont revus.

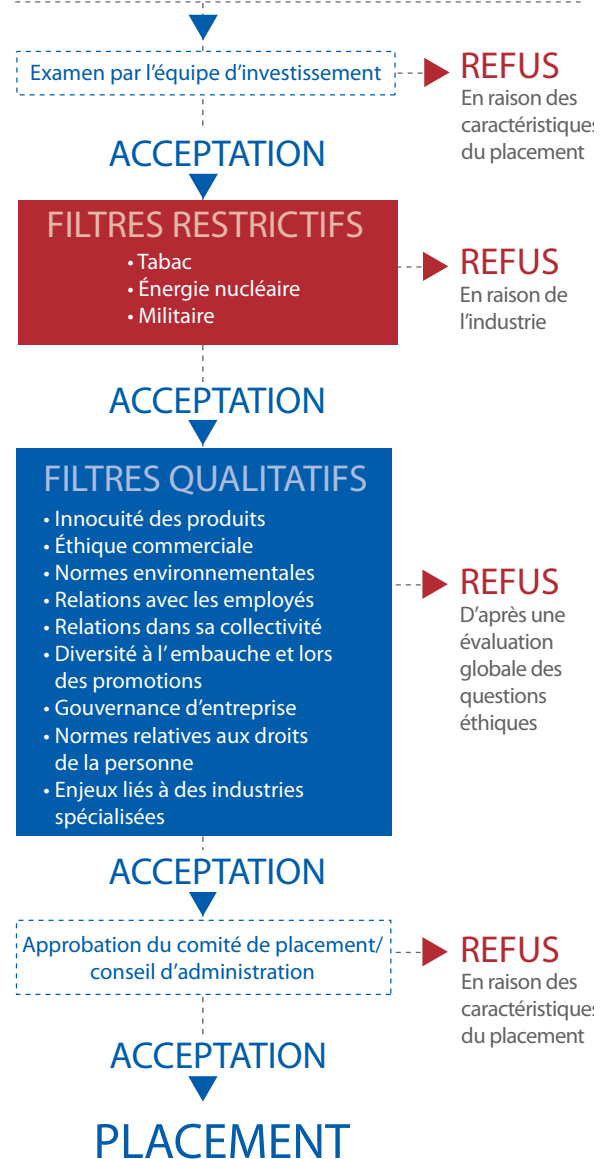
Les entreprises sont évaluées en fonction de filtres qualitatifs éthiques, dont les suivants :

- Innocuité des produits
- Éthique commerciale
- Normes environnementales
- Relations avec les employés
- Relations dans sa collectivité
- Diversité à l'embauche et lors des promotions
- Gouvernance d'entreprise
- Normes relatives aux droits de la personne
- Enjeux liés à des industries particulières, y compris le traitement des animaux, le génie génétique, l'industrie du spectacle et le jeu.

4. Le placement est approuvé

Les entreprises qui satisfont aux exigences de rendement et qui passent l'examen de présélection éthique sont ensuite soumises au Comité de placement du conseil d'administration et au conseil consultatif provincial compétent pour examen et approbation avant qu'un placement ne soit effectué.

PLACEMENT POTENTIEL



*Veuillez consulter le prospectus du Fonds pour plus de renseignements sur le processus d'approbation des placements.